

ATLAS DES PAYSAGES DE L'ORNE

La plaine d'Argentan



Sommaire

	Pages
Introduction	3
Caractéristiques de l'unité paysagère	3
■ Structure paysagère n°1 : les plaines de grandes cultures	6
■ Structure paysagère n°2 : les crêtes forestières de Gouffern	8
■ Structure paysagère n°3 : le plateau de grandes pâtures et de haras	10
■ Matériaux et architecture	11
Qualification de l'unité paysagère	12
■ L'unité paysagère telle qu'elle est perçue localement	12
■ Les éléments structurants et ponctuels reconnus	12
■ Entre modèles locaux et globaux, des motifs d'attachement partagés ou plus confidentiels	14
Les limites de l'unité paysagère	14
Les dynamiques paysagères à l'oeuvre	17
■ Dynamiques paysagères analysées par les paysagistes	17
■ Les dynamiques perçues lors des ateliers	21
■ Entre dynamiques réelles et dynamiques perçues	21
Atouts / faiblesses / opportunités / menaces	21
■ Atouts et opportunités	22
■ Faiblesses et menaces	22
Liste des communes concernées en tout ou partie	22

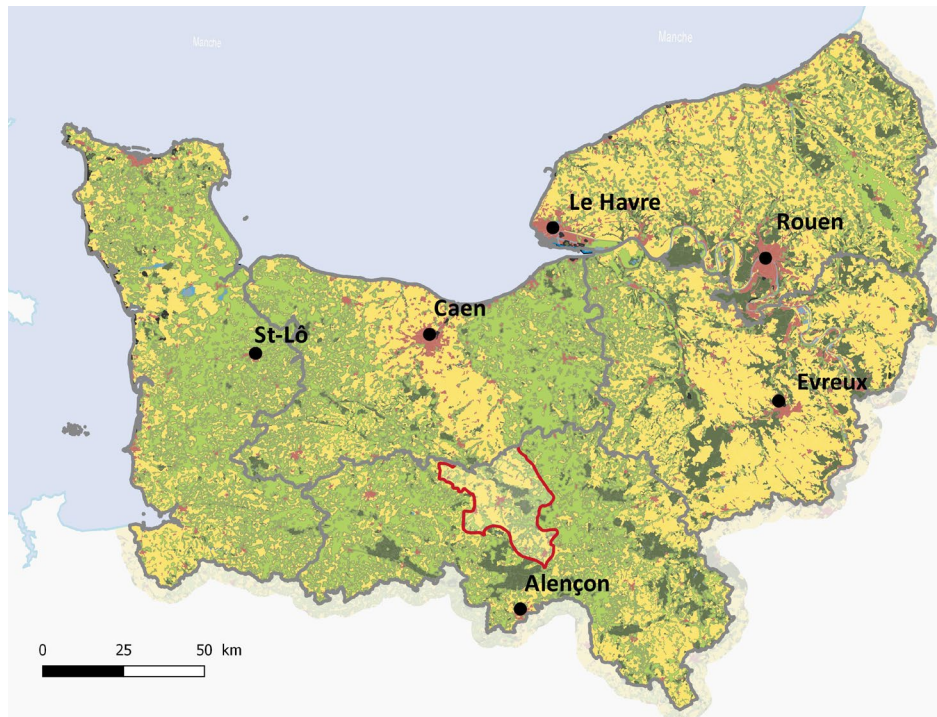


Couloir bocager, éoliennes et lignes à haute tension.

Photo de couverture :
Plaine ouverte et cultivée proche d'Argentan.

Introduction

La plaine d'Argentan est située entre la Suisse Normande, à l'ouest, et les grandes vallées encaissées du pays d'Auge, à l'est. Elle se caractérise par la présence de grandes plaines céréalières qui lui confèrent un paysage unique à l'échelle du département. À l'échelle régionale, la plaine de Caen occupe également une place importante.



Localisation de l'unité paysagère de la plaine d'Argentan au sein de la région Normandie.

Caractéristiques de l'unité paysagère



Caractériser un paysage vise à décrire les traits caractéristiques d'un paysage (type de relief, composition, forme et trame des haies, implantation du bâti, matériaux et architecture...). Ceux-ci font partie des éléments qui permettent de le distinguer des paysages voisins, aux côtés de la qualification et de l'analyse des dynamiques (cf. parties suivantes).

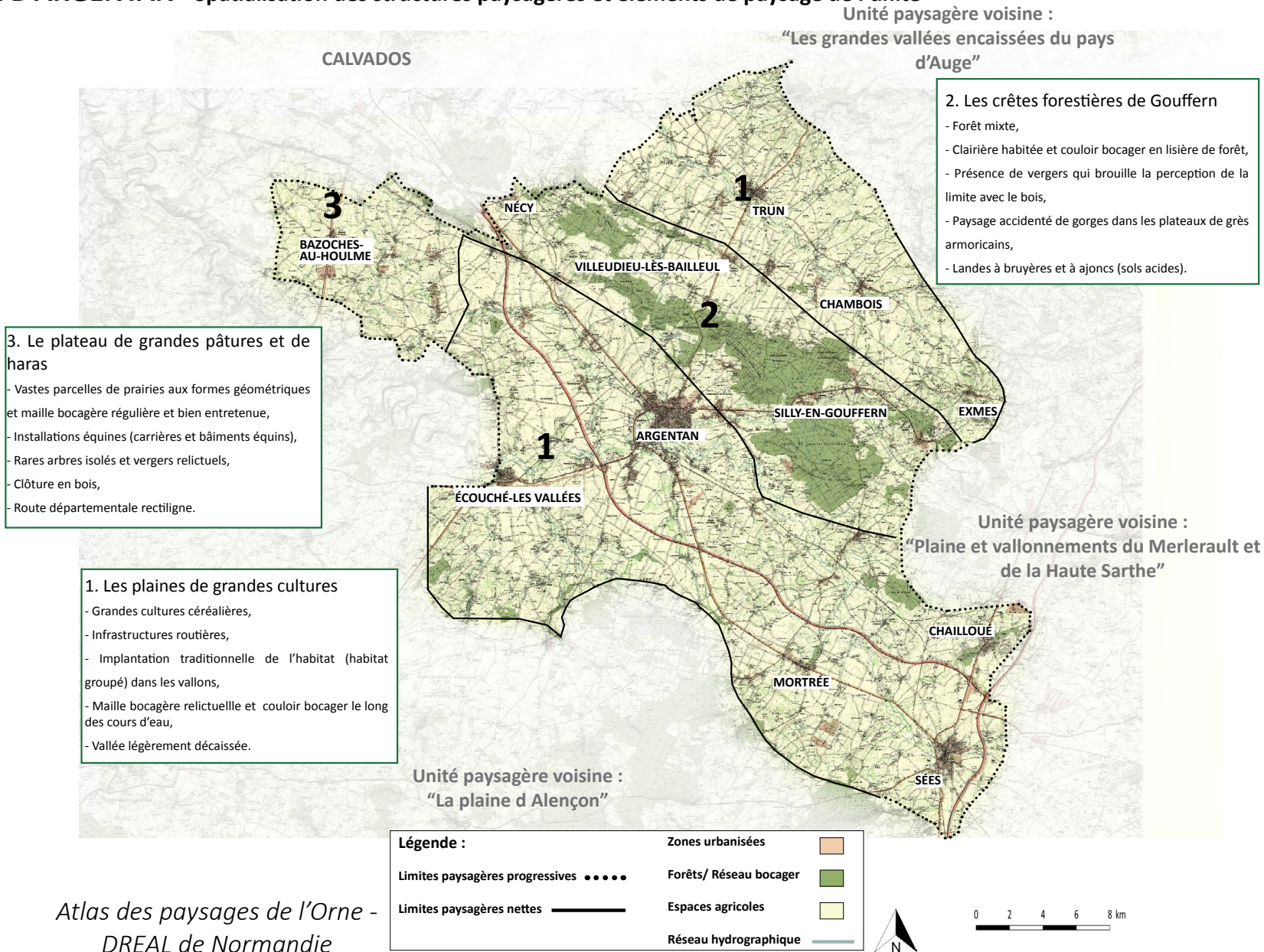
La plaine d'Argentan se distingue des paysages bocagers, très représentatifs de la Normandie, par son paysage très ouvert dans lequel les cultures céréalières, qui ondulent, sont particulièrement marquantes lors de la saison estivale. La plaine est limitée, à l'est, par le rebord du pays d'Auge et, au sud, par le bois de Vrigny. Au centre, la forêt de Gouffern fait office de colonne vertébrale. Cette interrelation entre forêt et plaines a été soulignée par les habitants, lors des ateliers, qui considèrent ainsi comme insécable l'ensemble plaines/forêt.

A ces deux grands ensembles, les paysagistes ont ajouté le plateau de grandes pâtures et de haras, paysage de transition entre la plaine céréalière d'Argentan et la Suisse Normande.

Ainsi, adaptés aux particularités géomorphologiques de chaque secteur, des paysages variés se déploient en trois principales structures :

- les plaines de grandes cultures,
- les crêtes forestières de Gouffern,
- le plateau de grandes pâtures et de haras.

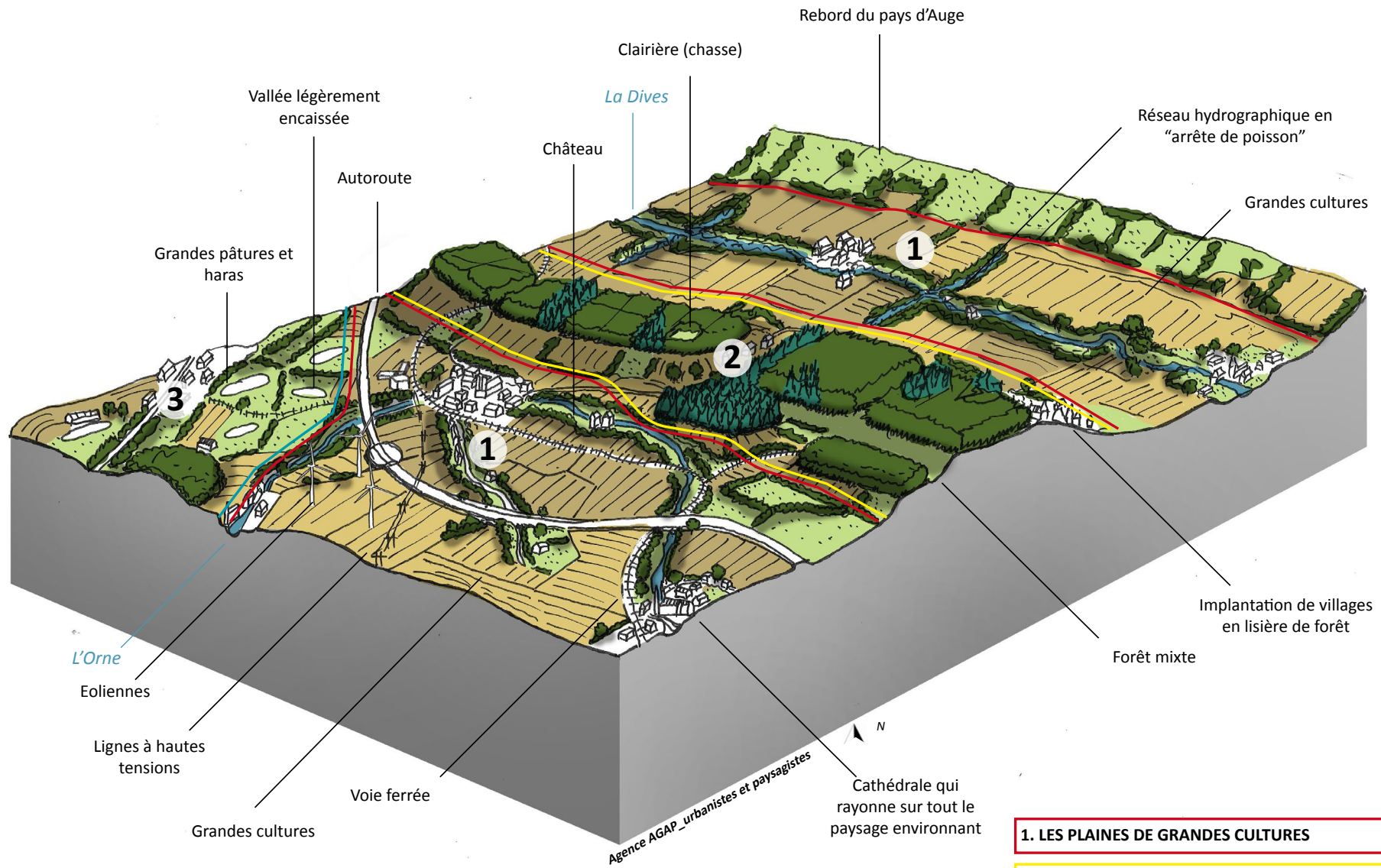
LA PLAINE D'ARGENTAN - Spatialisation des structures paysagères et éléments de paysage de l'unité



Agence AGAP Urbanisme & Paysage

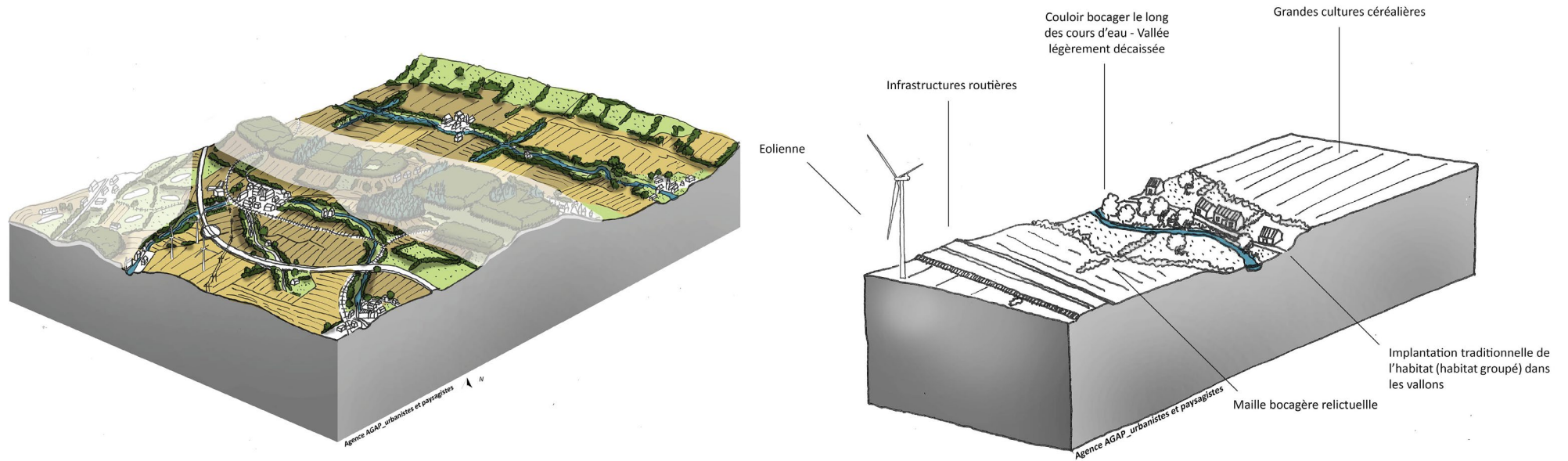
Atlas des paysages de l'Orne - DREAL de Normandie

LA PLAINE D'ARGENTAN - Caractérisation



- 1. LES PLAINES DE GRANDES CULTURES
- 2. LES CRÊTES FORESTIÈRE DE GOUFFERN
- 3. LE PLATEAU DE GRANDES PÂTURES ET DE HARAS

Structure paysagère n°1 : les plaines de grandes cultures



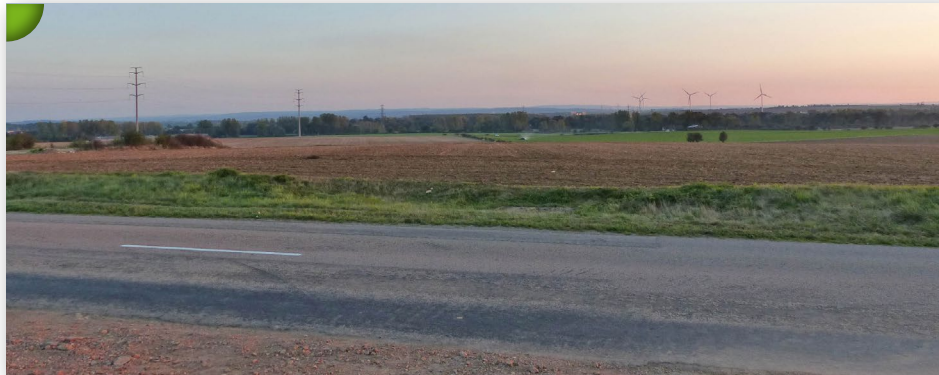
L'unité de la plaine d'Argentan est composée de deux grandes plaines (la plaine d'Argentan / Sées et la plaine de Trun) qui se développent autour des rivières de la Dives et de l'Orne. Elles sont séparées par la crête forestière de Gouffern (240 m).

Le long des rivières, légèrement enfoncées, se développe un paysage d'herbages enclos composé de bosquets, de haies bocagères dans lesquelles se démarquent les cytises avec leur floraison jaune, de quelques vergers et de groupes d'habitations (modèle d'urbanisation traditionnellement groupé qui se développe en chapelet le long des rivières)

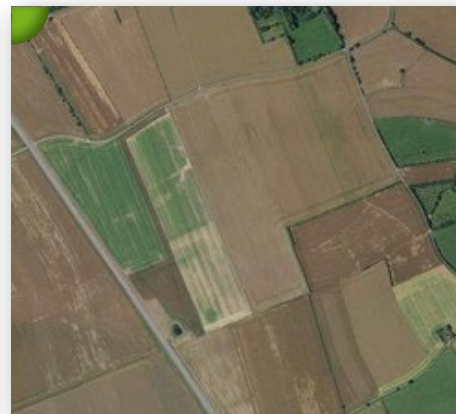
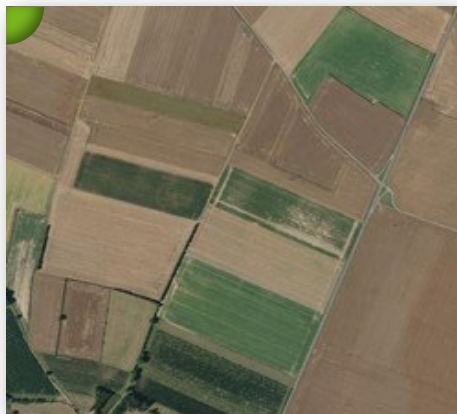
● Les grandes cultures céréalières et d'oléagineux

Ces espaces constituent un couloir uniformément cultivé monotone. Dans ce paysage au relief peu marqué, les infrastructures (autoroutes, voies ferrées, lignes hautes tensions, éoliennes, bâtiments de grandes dimensions...) ont un impact fort sur le paysage. Les paysages offrent toutefois de fortes variations saisonnières.

La plaine de Trun se distingue de la plaine d'Argentan par le découpage très géométrique de son parcellaire agricole qui suit des lignes perpendiculaires à la rivière de la Dives. Il résulte du remembrement effectué en 1955 et forme un grand damier irrégulier de grandes pièces rectangulaires. Le parcellaire agricole de la plaine d'Argentan est, quant à lui, moins régulier avec, globalement, un grand parcellaire et des parcelles de taille diverses pouvant aller de 1 ha à plus de 40 ha. En outre, une dynamique tend à l'agrandissement des parcelles agricoles.



Communes d'Argentan et de Moulins-sur-Orne. Lignes hautes tensions et départementale rectiligne qui traversent l'immensité de la plaine céréalière.



Données Géoportail (Photographies aériennes de 2014). Parcellaire agricole de la plaine de Trun, grand damier régulier (à gauche), et parcellaire agricole de la plaine d'Argentan moins régulier (à droite).

● Les couloirs bocagers à proximité des rivières

Au sein des plaines de grandes cultures, se trouvent des couloirs bocagers, sortes d'oasis qui se développent le long des rivières. Ces espaces sont composés d'étroites bandes de prairies encloses de haies, de bosquets, de peupliers, de vergers et de groupes d'habitation.

Situées dans ces vallées légèrement encaissées, les villes laissent émerger leurs tours et clochers visibles depuis la plaine. L'exemple le plus parlant est celui de la cathédrale de Sées qui est visible, même au-delà de l'unité paysagère, vers la plaine d'Alençon. Argentan et ses équipements récents (éoliennes et bâtiment imposant de stockage frigorifique) illustre la présence visuelle qui s'impose dans ce paysage très largement ouvert.



Argentan : Patrimoine issu de la reconstruction entourant la place du Champ de foire.

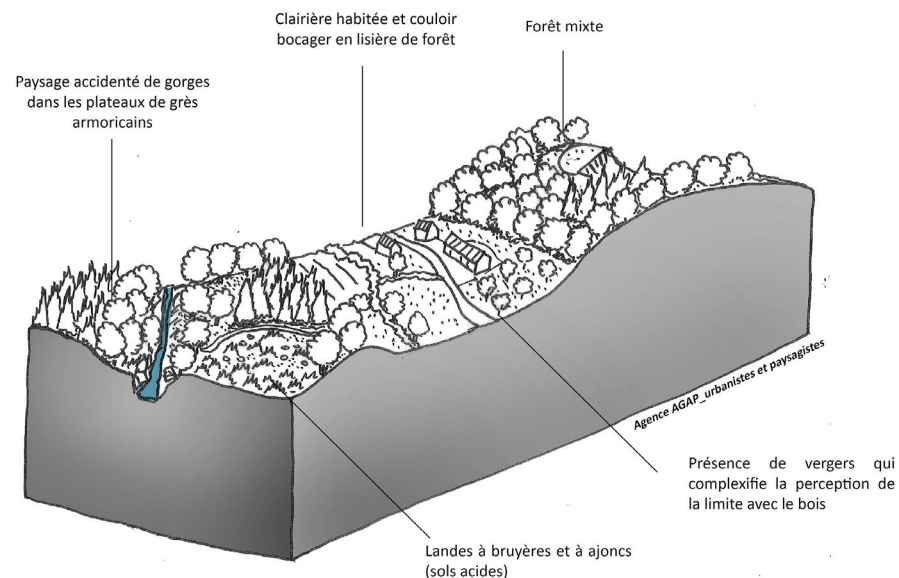
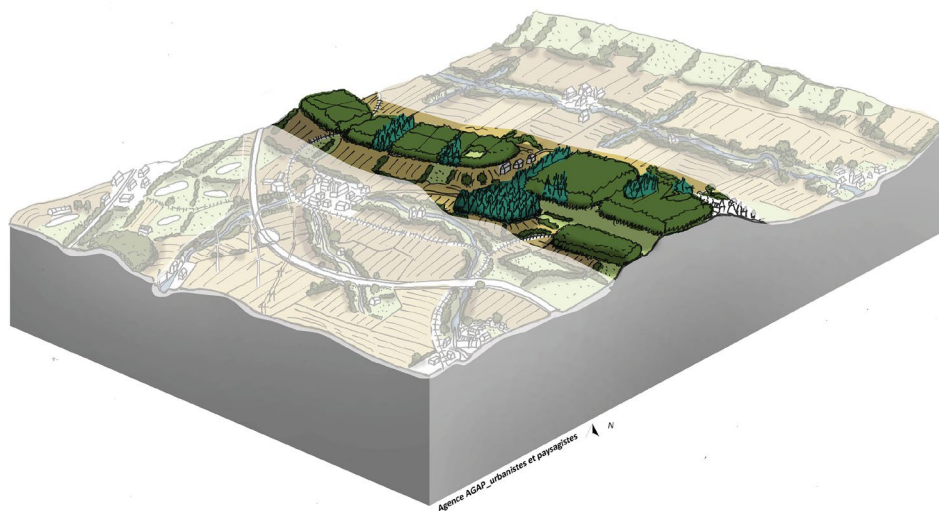


Église Saint-Germain (Source : Wikipédia) dont le quartier a été épargné par les bombardements de la seconde guerre mondiale.

Au-delà des aménagements situés en centre-ville, la ville d'Argentan a réalisé des travaux de requalification des berges de l'Orne et de ses abords, dans le cadre d'une opération proposée par le Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, en faveur de la Trame Verte et Bleue.

Cette opération est exemplaire puisqu'elle a notamment permis la remise en état d'une friche industrielle. Grâce à ce projet, les rives de l'Orne et leurs abords ont retrouvé une vocation conjuguant biodiversité et lien social, en plein centre-ville.

Structure paysagère n°2 : les crêtes forestières de Gouffern



La crête de la forêt de Gouffern (altitude 240 m) est la colonne vertébrale de l'unité paysagère de la plaine d'Argentan. Cet espace, composé de forêts domaniales et privées, offre des paysages plus intimes de clairières et de lisières et fait également figure de promontoire par rapport aux plaines situées en contrebas.

● Paysage forestier

Les crêtes forestières de Gouffern sont composées de boisements mixtes à majorité de feuillus (chênes et hêtres). Les forêts domaniales de la petite et de la grande Gouffern sont dotées d'un maillage de chemins forestiers utilisés pour la promenade.

A certains endroits, les activités de chasse produisent des paysages riches et variés (clairières, lisières transparentes...) qui participent au développement de la faune et à la qualité des paysages.

Clairière aménagée par les chasseurs dans la forêt de Gouffern.



- **Couloir bocager habité en lisière de forêt**

Au cœur de la forêt, l'implantation des villages et des activités agricoles dessine des couloirs bocagers composés de haies et de vergers qui rendent parfois confuse la limite avec les bois.

- **Gorges et affleurement de grès**

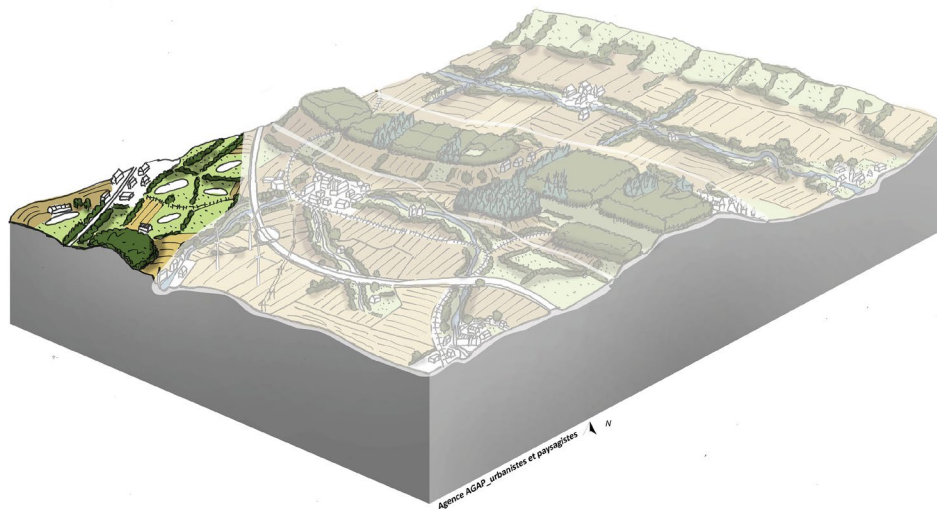
Sur la partie nord de la forêt, on trouve quelques gorges qui se sont formées à travers les affleurements de grès. Ces sites naturels aux caractères pittoresques sont accompagnés de landes à bruyères et à genets.



Gorges du Meillon - Landes à bruyères, affleurement rocheux et gorges.

Le long de cette longue et étroite crête, coiffée de bois de feuillus qui domine la plaine de Trun, on trouve quelques sites archéologiques : Camp celtique de Bière et Oppidum à Fourche et de nombreux villages installés en lisière de forêt.

Structure paysagère n°3 : le plateau de grandes pâtures et de haras

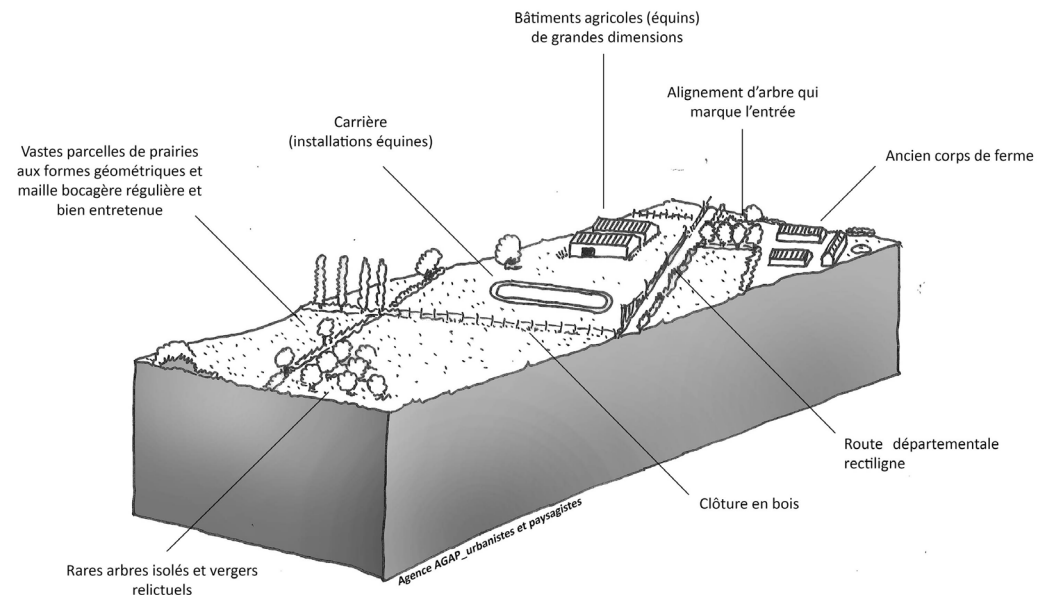


Au nord-ouest de l'unité, le plateau de grandes pâtures et de haras surplombe la rivière de l'Orne. Cette structure, composée de vastes parcelles de prairies entourées de haies, opère une transition paysagère avec l'unité voisine de la Suisse Normande marquée par un changement de sol (passage d'un socle calcaire à un socle granitique) qui se répercute, entre autre, sur l'architecture. Bazoches-au-Houlme a constitué, autrefois, une place forte dont témoigne, encore aujourd'hui, le château du XV^e siècle avec une tour de guet, vestige de la forteresse.

● Vastes parcelles de prairies aux formes géométriques

Le plateau ouvert peu accidenté dessine un paysage ample de bocage à maille large qui organise de grandes parcelles géométriques de pâtures à chevaux (essentiellement) et des prairies de fauche.

L'activité équine a donné naissance à une identité paysagère tranchée : clôtures en bois peintes, haies arbustives taillées en hauteur et haras organisent les paysages de ce plateau.



● Routes rectilignes

Plusieurs routes départementales rectilignes traversent cette structure du nord au sud (ex : RD 909, RD 729). Celles-ci sont bordées, en grande partie, de haies hautes (charmes, noisetiers) qui laissent peu voir les paysages latéraux pour concentrer le regard sur le point de fuite créé par la route. Cependant, des fenêtres dans les haies offrent à voir des paysages équilibrés horizontaux, fermés au loin par des liserés de haies.

● Habitat dispersé

En campagne, l'habitat traditionnellement dispersé est souvent bien intégré derrière des petits bosquets ou des haies arbustives hautes. La présence de fermes et hameaux est soulignée par des alignements de conifères ou des alignements d'arbres qui longent les chemins d'accès et tranchent dans le paysage dominé de feuillus bas.

Matériaux et architecture



Les spécificités locales liées à l'usage de certains matériaux de construction ainsi qu'à un type d'architecture contribuent à la caractérisation d'un paysage. C'est pourquoi elles font l'objet d'une analyse.

Les matériaux traditionnellement utilisés sont les moellons de calcaire pour la maçonnerie et les tuiles plates pour la toiture.

Les façades claires en moellons de calcaire et l'alternance d'ardoises et tuiles plates laissent progressivement place à des façades ocre-brunes en granit au sud-ouest de la structure.



Bâti traditionnel construit en moellons calcaires avec toitures en tuile et cheminées en brique à Moulins-sur-Orne et à Goulet.

Qualification de l'unité paysagère



Qualifier un paysage vise à expliciter les représentations sociales et les systèmes de valeurs associés à ce paysage.

Ces représentations et systèmes de valeurs sont soumis à diverses influences qui se diffusent et se stabilisent à différents niveaux d'organisation sociale. L'Atlas des paysages en considère deux en particulier :

- les représentations qui font référence à une culture locale, et qui traduisent la manière dont les habitants perçoivent et vivent leur territoire. Celles-ci ont été collectées lors des Ateliers du paysage et ont été intégrées à l'atlas selon les principes suivants :
 - si les paysagistes partagent les modifications apportées par les participants des ateliers, ils les font leur, et le texte ne rendra pas compte des modifications apportées ;
 - si les paysagistes ne partagent pas les modifications proposées par les participants des ateliers, le texte rendra compte et explicitera les différences d'appréciation ;
 - si les paysagistes et les participants aux ateliers ne mettent pas en avant les mêmes dynamiques et tendances d'évolution, il en sera rendu compte ;
 - enfin, si les ateliers ont mis en avant des attachements locaux particuliers, la caractérisation des unités proposées par les paysagistes, rendra compte de ces attachements particuliers.
- les représentations paysagères qui renvoient à une culture académique et sont véhiculées par les arts (littérature, peinture, photographie, cinéma...), les médias... Une recherche bibliographique a permis de rassembler les éléments les plus évoqués au fil de l'histoire.

L'unité paysagère telle qu'elle est perçue localement

● L'appropriation du nom

La nomination de « Plaine d'Argentan » est reconnue par les participants.

Ateliers du paysage

Les éléments structurants et ponctuels reconnus

Au fil des discussions et du travail sur le bloc diagramme, le paysage de la plaine d'Argentan se caractérise par cette **alternance très marquée entre l'espace ouvert des plaines, les pôles urbains qui apparaissent comme autant de promontoires dans ces étendues de cultures, et les infrastructures routières qui « barrent » le territoire.** Cette organisation se différencie nettement de celle de la Plaine d'Alençon qui, elle, offre un patchwork plus en nuances et en transitions, entre les zones de cultures, les zones urbaines et les zones forestières.

Les plaines encadrées par l'horizon des massifs forestiers [et les pôles urbains] sont les seuls éléments qui sont décrits par les habitants.

La description paysagère des participants renvoie à un jeu de lecture en miroir entre les plaines et les forêts. Les plaines sont des espaces ouverts, privés et tournés vers la production intensive. Les massifs forestiers sont des espaces fermés, domaniaux, dédiés aux activités sportives et de loisir des habitants des pôles urbains.

Les plaines sont reconnues comme des espaces « *trop ouverts* », non qualitatifs, sans beaucoup d'intérêt. Il transparaîtrait même, dans les discours, un sentiment de rejet du paysage « *C'est moche. Il faut le dire* ». C'est un paysage en quelque sorte subi. « *C'est comme cela. On n'y peut rien. Il faut bien que l'agriculture continue* ». Mais au fil des échanges, ce qui est évoqué dans les discours finalement, n'est pas une mise en cause directe des pratiques agricoles en place, mais plutôt le défaut de la relation de l'Homme à son Environnement qu'elles expriment « *les céréaliers poursuivent une logique essentiellement productiviste qui recherche seulement la rentabilité la plus élevée, quasiment hors sol, sans respect des terres et des hommes existants* ». Finalement, c'est ce rapport « *hors sol* » du paysage et des hommes dont il est question. La description du « *paysage des plaines* » qui doit être entendu ici comme un oxymore, se termine sur une définition en creux des plaines comme étant des espaces identifiés par l'absence des haies et du bocage. Une nouvelle fois ressort la dimension fortement identitaire et revendiquée des haies et du bocage du « *paysage normand* ».

La discussion sur le bloc diagramme a amené très peu de commentaires à l'exception de « *l'implantation des habitations le long des rivières* » qui n'est pas reconnue par les habitants.

La zone de transition plaine/bocage avec la ville de Sées marque la limite entre la plaine d'Argentan et celle d'Alençon. Emblématique pour sa cathédrale, la ville de Sées peine aujourd'hui à retrouver la dynamique passée, depuis l'arrivée des deux autoroutes A28 et A88 qui « *ont coupé le territoire en plusieurs morceaux* ». « *Les autoroutes ont amené le remembrement qui a tout mis par terre, en même temps que les haies qui ont été arrachées* ». La description des paysages de Sées ramène dans les discours des participants, deux entités : celle du bocage d'autrefois qui rappelle la situation agricole des années 1970, organisé alors autour de petites exploitations. « *Après guerre et jusqu'aux années 1970, beaucoup de familles avaient trois vaches. Et les gens vivaient bien* ». Ces parcelles ont disparu petit à petit « *au profit* » des parcelles de culture. Ce constat est évoqué avec un peu d'amertume rappelant la hiérarchie sociale qui rythmait les relations entre les deux entités

agricoles : « *Les gens du bocage n'étaient pas bien vu par les gens de la plaine [qui étaient bien plus riches]* ». Ce qui souligne aussi le contraste entre « *avant les années 70* » où le bocage était plutôt dévalorisé et associé à des images du passé, et aujourd'hui où le bocage est valorisé, voire sur-valorisé. Cette évolution de la perception sociétale du paysage du bocage est assez rapide puisqu'elle s'est faite au cours d'une cinquantaine d'années.

Entre temps, se sont installés dans le paysage, les haras. La carte postale paysagère qu'ils offrent, laisse aussi sourire quelques participants qui rapportent les situations économiques très variées qui caractérisent la réalité des haras, entre des haras prestigieux et des unités qui peinent à se maintenir en activité. L'impact des haras dans l'évolution du paysage est perçue par les participants de façon assez ambivalente : « *ce n'est pas les haras qui détruisent la nature. Ils déplacent quand même les haies et ils utilisent les traverses de chemin de fer* ». Cette perception omet des éléments historiques, puisqu'en effet, Jules César évoquait la fourniture du blé, tandis qu'au Moyen-Age ce sont les élevages seigneuriaux de chevaux qui sont célèbres.

La description du pôle urbain d'**Argentan** est limitée voire réductrice : « *Argentan, c'est une toute petite ville, avec peu de choses* ».

Ateliers du paysage

Entre modèles locaux et globaux, des motifs d'attachement partagés ou plus confidentiels

Il ressort des ateliers un attachement fort aux forêts, lié à leur usage « public », tandis que les espaces ouverts sont perçus comme des espaces de production exclusivement privés. La qualité des paysages ouverts, le patrimoine industriel et urbain ainsi que les éléments de patrimoine bâti (les châteaux) sont très peu évoqués au cours des ateliers. En outre, la description du pôle urbain d'Argentan est limitée voire réductrice : « *Argentan, c'est une toute petite ville, avec peu de choses* ».

Les limites de l'unité paysagère



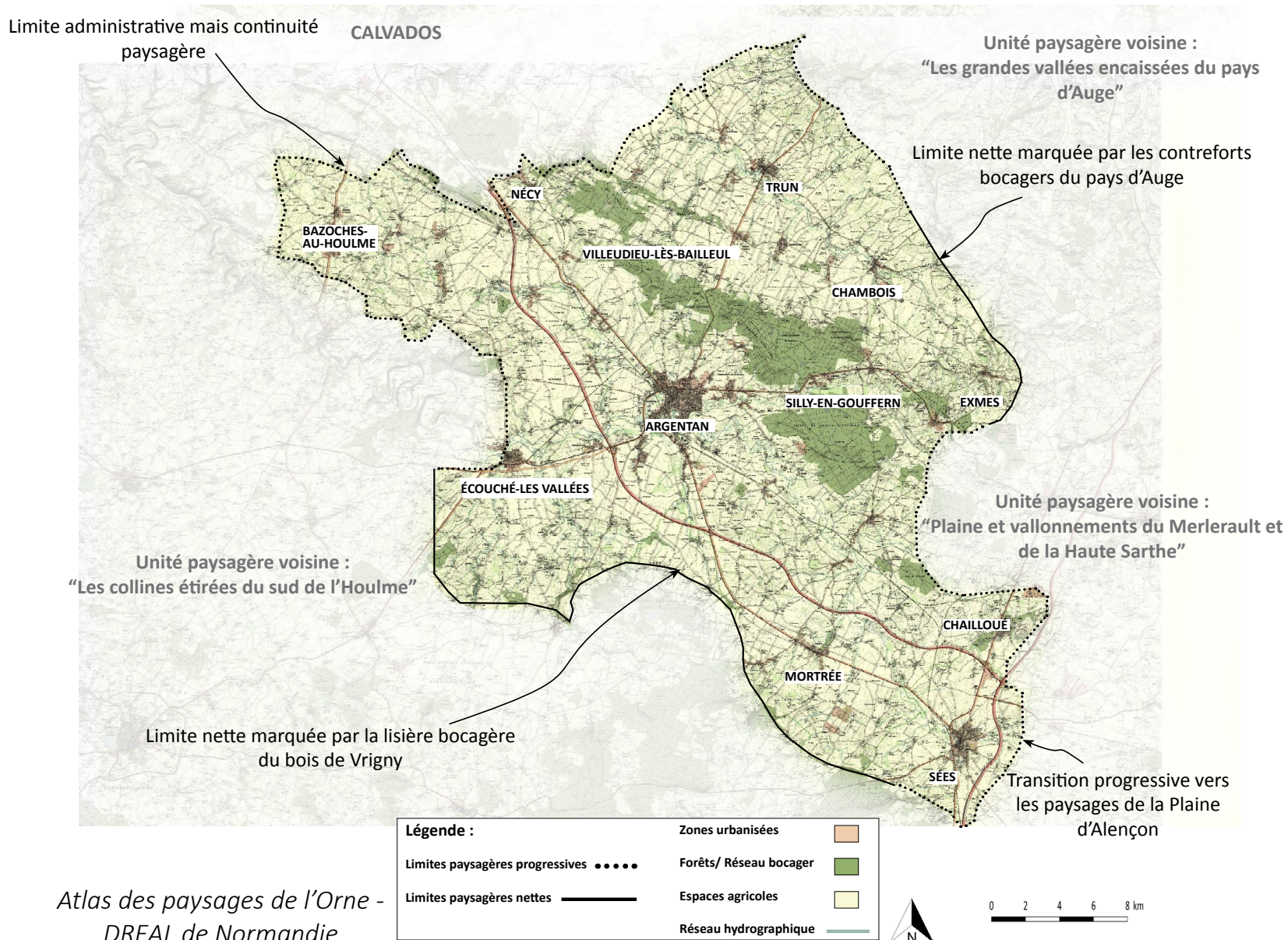
Une unité paysagère est distinguée des unités paysagères voisines par des limites qui peuvent être nettes ou progressives. Celle-ci a été définie pour être en cohérence avec les unités définies au niveau national, elle est pertinente pour une lecture à une échelle du 1/100 000.

Pour les habitants, la Dives n'est pas un élément paysager structurant autour duquel un paysage se déploie. L'axe Trun/Saint-Lambert-sur-Dive qui suit la vallée de la Dives, marque au contraire, une limite entre deux paysages : la plaine d'Alençon et le Pays d'Auge. Pour les habitants, le coteau qui surplombe la plaine de Trun (partie est de l'unité paysagère) est à rattacher au Pays d'Auge. C'est également cette vision paysagiste qui a prévalu dans les ateliers des autres intercommunalités concernées (Communautés de communes des Vallées d'Auge et du Merlerault et communauté de communes des Pays d'Aigle).

Ateliers du paysage

Au contraire, pour les paysagistes, il apparaît que la partie ouest de l'unité paysagère forme une seule unité paysagère, organisée autour de la forêt de Gouffern, qui constitue ainsi « la colonne vertébrale » de la plaine cultivée d'Argentan.

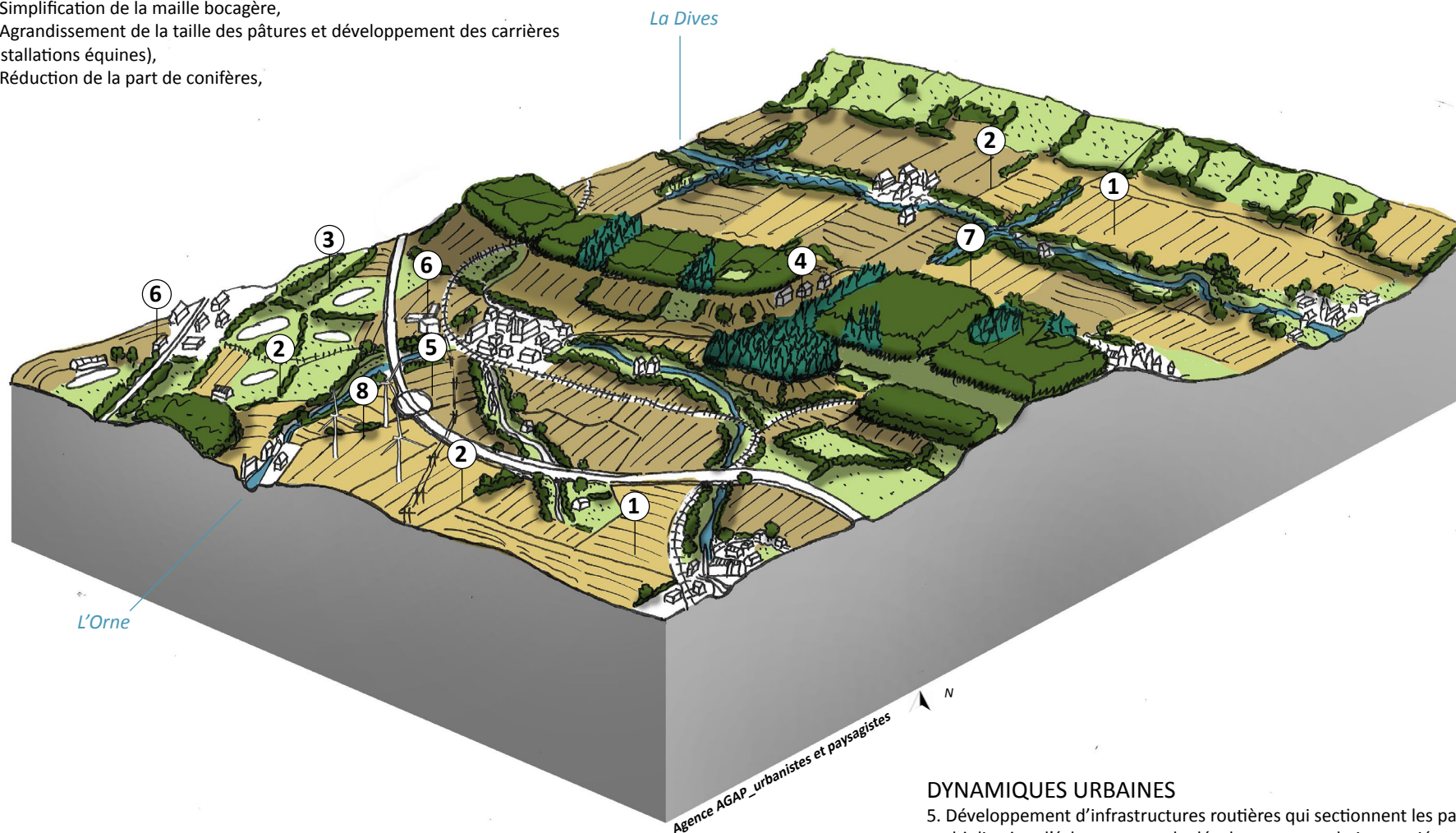
LA PLAINE D'ARGENTAN - Caractérisation des limites de l'unité paysagère



LA PLAINE D'ARGENTAN - Dynamiques paysagères

DYNAMIQUES AGRICOLES ET SYLVICOLES

1. Agrandissement des parcelles,
2. Simplification de la maille bocagère,
3. Agrandissement de la taille des pâtures et développement des carrières (installations équinés),
4. Réduction de la part de conifères,



DYNAMIQUES URBAINES

5. Développement d'infrastructures routières qui sectionnent les paysages, multiplication d'échangeurs et de développement urbain associé
6. Extensions urbaines,
7. Développement du tourisme et des loisirs,
8. Implantation d'éoliennes.

Atlas des paysages de l'Orne - DREAL de Normandie

Les dynamiques paysagères à l'oeuvre

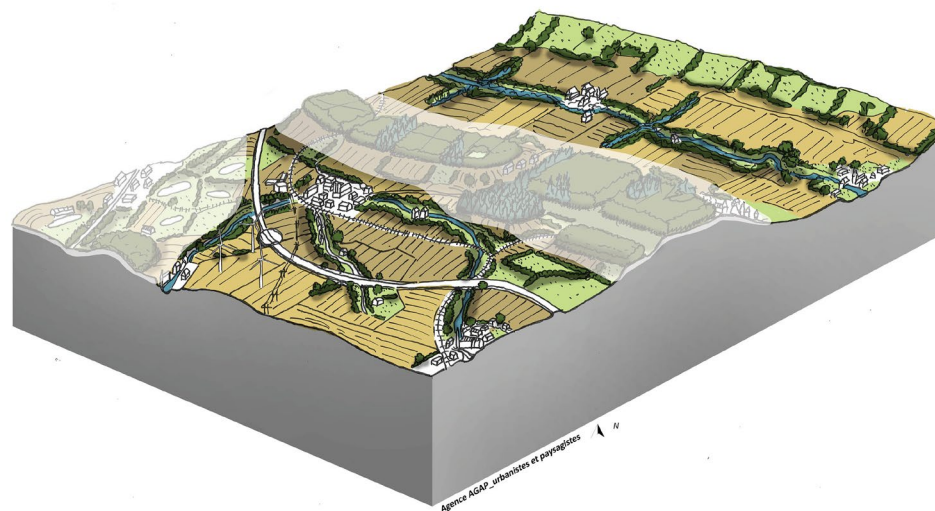


L'analyse de l'évolution des paysages et des dynamiques générales repose à la fois sur les dynamiques réelles : à partir de la base de connaissances issues de l'inventaire des paysages (2001), d'un travail de terrain, de l'étude de données statistiques (données INSEE, Fichier des Logements par Communes, Mise à jour des informations cadastrales, Registre Général Parcellaire, Etablissement Public Foncier de Normandie, des Fichiers fonciers (DGFIP) et Sitadel 2), de données photographiques : vues aériennes de l'IGN - années 50 et prises de vues obliques (observatoire de la DREAL depuis une vingtaine d'années) ; mais également sur les dynamiques perçues par les habitants, à partir des données récoltées lors des Ateliers Paysages à l'échelle locale.

Dynamiques paysagères analysées par les paysagistes

L'actualisation de l'atlas paraît particulièrement intéressante pour analyser les évolutions qui ont eu lieu depuis la réalisation de l'atlas bas-normand paru en 2001. Celui-ci mentionnait la reprise des labours de maïs et de céréales, avec un agrandissement des parcelles encloses sur l'ensemble de l'unité paysagère, sauf pour la partie centrale des marais (en référence au Grand Hazé). La question qui était alors posée était celle d'une évolution à venir qui maintiendrait un dessin ferme ou bien, au contraire, générerait un démantèlement incohérent du bocage. Les études statistiques, menées par la DREAL, montrent qu'entre 1998 et 2012, la densité de haies a diminué de 1,4 km par km², soit une baisse de 20 % .

● Dynamiques de la structure paysagère n°1 : les plaines de grandes cultures



L'atlas paru en 2001 mentionnait un recul du bocage sur le piémont est de la campagne de Trun, ce qui élargit l'emprise de la plaine ouverte et rend sa limite moins nette. Il relevait également un abandon des vallons par l'activité agricole et soulignait l'intérêt de la pérennisation de l'aspect arboré des vallons et du maintien des constructions dans les creux, pour maintenir le contraste entre les interfluvies ouverts et ces espaces clos.

Dans les plaines de Sées et d'Argentan, le recul des herbages enclos, jusqu'aux abords des fermes et des villages, était noté comme risquant de les mettre à nu. A proximité d'Argentan, le développement d'un habitat périurbain était décrit comme perturbant le « grand échiquier des labours ».

- Développement d'infrastructures routières qui sectionnent les paysages



Photos DREAL / ROMEO INDIA (2000) et Marc HELLER (2014).

La construction de l'A28, au début des années 2000, a été accompagnée d'un aménagement foncier. L'autoroute apparaît, aujourd'hui, comme une véritable coupure. Un observatoire photographique a été piloté par le CAUE, de 2003 à 2010, au moment de la réalisation de l'autoroute.

- Agrandissement des parcelles et développement urbain



Photos DREAL / ROMEO INDIA (2000) et Marc HELLER (2014).

Le pôle urbain d'Argentan a connu un développement qui s'est fait dans l'épaisseur du couloir bocager. Ce développement s'est accompagné d'un agrandissement des parcelles agricoles opérant ainsi le renforcement du contraste entre espace agricole et espace urbain : deux mondes qui se tournent le dos.



Immense hangar de stockage frigorifique visible depuis la plaine agricole à l'entrée d'Argentan.

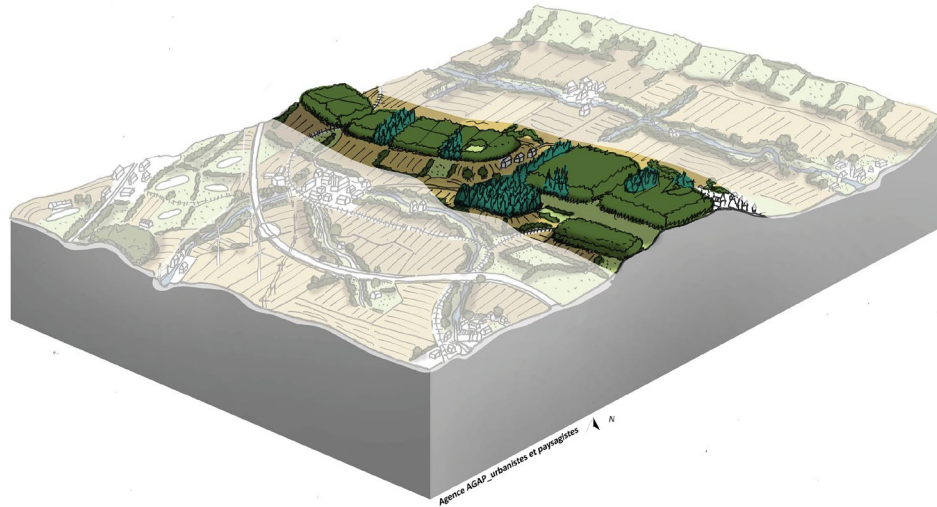
- Implantation d'éoliennes



Implantation d'éoliennes dans la plaine d'Argentan.

Cinq éoliennes ont été implantées, ces dernières années, dans la plaine d'Argentan. Ces objets, les plus grands jamais construits par l'homme en milieu rural, sont notamment visibles depuis les plaines de grandes cultures.

- **Dynamiques de la structure paysagère n°2 : la forêt de Gouffern**



L'atlas, paru en 2001, évoque le risque de l'atténuation des lignes bocagères par la création de mailles parcellaires plus grandes et l'extension des labours qui, avec les crêtes boisées, forment « l'armature orientée » de l'unité.

- **Développement du tourisme et des loisirs**



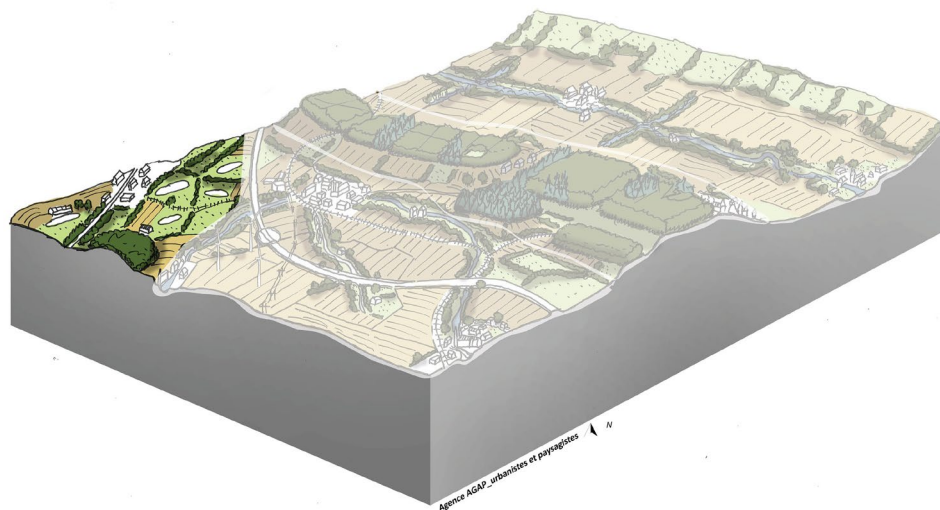
Sentier de randonnées dans les gorges du Meillon.

La forêt de Gouffern apparaît, aujourd'hui, comme le seul support des activités de loisirs (lieu de promenade, valorisation touristique...) très peu présentes sur le reste de l'unité paysagère. Cette valorisation, encouragée par l'Office National des Forêts (ONF), montre qu'un espace de production, la forêt, peut aussi supporter d'autres usages, ce qui n'est plus le cas de l'espace agricole des plaines.

- **Évolution des forêts et réduction de la part de conifères**

La comparaison de l'évolution des forêts, entre 1998 et 2015 (D'après BD Forêt en 1998 et en 2012 l'inventaire forestier), montre une légère augmentation de la surface forestière avec une nette diminution de la part des conifères.

● **Dynamiques de la structure paysagère n°3 : la plaine de grandes pâtures et de haras**



L'atlas, paru en 2001, fait état d'un paysage relativement stable, même si l'importante croissance des haras génère des pistes d'entraînement de plus en plus nombreuses. De plus, le recul du système d'embouche bovine, trop extensive, génère une remise en labour qui annonce la disparition des fenils.

Depuis la seconde guerre mondiale, les paysages se sont considérablement transformés et simplifiés. Les parcelles, autrefois resserrées, ont été largement regroupées pour former de vastes prairies homogènes où les arbres isolés sont rares. Les vergers, autrefois nombreux, ont pratiquement disparu. L'activité équine a également considérablement fait évoluer les volumes des bâtiments agricoles. Les anciennes fermes, en pierre de formes plutôt ramassées et organisées en « carré », ont laissé place à des bâtiments beaucoup plus volumineux et visibles dans le grand paysage.

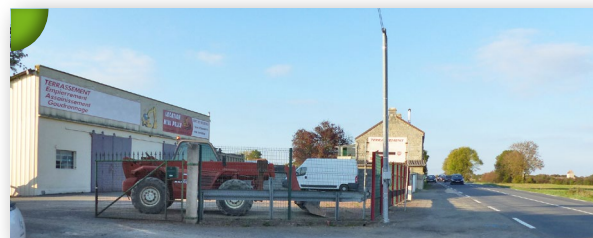
• **Simplification de la maille bocagère, agrandissement de la taille des pâtures et développement des carrières (installations équines)**



Photographies aériennes 1949-2012 (Données GEOPORTAIL) – Simplification importante de la trame bocagère et agrandissement de la taille des parcelles, épaississement et raréfaction de la haie bocagère, diminution des pâtures au profit des prairies de fauche, développement des carrières (installation équine) développement de bâtiments agricoles et d'habitations le long de la RD.

• **Les évolutions des vingt dernières années : développement de bâtiments agricoles et d'habitations le long de la RD**

Si les routes sont le plus souvent bordées de haies hautes, qui cadrent la vue vers le lointain, les entrées de bourg et villages, qui en sont dépourvues, donnent parfois à voir des ensembles bâtis qui « flottent » et contrastent avec des paysages agricoles plutôt cohérents. Les bourgs historiquement organisés en « village-rue », le long de la route principale, sont souvent dépourvus de « centralités » et d'espaces publics pour le piéton. L'aspect routier de ces ensembles se trouve renforcé par un urbanisme linéaire qui continue à « étendre » les bourgs et hameaux.



Aucune structure paysagère ne permet d'intégrer les bâtiments de la zone artisanale et de signifier l'entrée dans le bourg de Bazoche-au-Houlme.

Les dynamiques perçues lors des ateliers

Pour les participants, la dynamique paysagère est marquée par **le développement des cultures intensives et des plantations de résineux**. De façon unanime, « *Le paysage a beaucoup plus évolué par le développement agricole que par l'étalement urbain. Mais ce dernier est certainement plus impactant visuellement. On le voit avec l'impact du mitage, avec la question du traitement paysager des entrées de bourg qui sont une catastrophe. L'impact des zones d'activité semble limité du fait que nos villes de 15 000 habitants, sont des toutes petites villes* ».

Une autre partie des échanges porte sur la difficulté de pouvoir envisager quelle sera la dynamique des paysages sur le long, voire sur le moyen terme « *Les évolutions technologiques pour l'agriculture sont trop considérables et imprévisibles* ».

La suite des échanges amène à souligner la prise de conscience des enjeux paysagers par les élus locaux : « *C'est vrai que les élus n'ont pas toujours été responsables. Aujourd'hui, on essaie bien de faire attention aux couloirs écologiques, à la trame verte et bleue en faisant attention à l'arrachage des haies. Mais que dire de l'impact de l'autoroute nouvelle ? C'est une catastrophe avec 5 échangeurs associés à une zone d'activité, pour 40 km de voie* ». Cette nouvelle situation est aussi un facteur à prendre en compte dans l'évolution des paysages.

Ateliers du paysage

Entre dynamiques réelles et dynamiques perçues

Les dynamiques réelles et les dynamiques perçues sont proches avec, notamment pour constat, une évolution des paysages liée à l'évolution des pratiques agricoles. La dynamique de plantation de résineux, évoquée comme une menace lors des ateliers, vient contredire la carte de l'évolution des forêts, ce qui montre l'impact (négatif) que cette dernière a sur la perception des paysages forestiers. La présence d'échangeurs générant des développements urbains contraste avec la perception des paysagistes qui ont noté la rupture paysagère apportée par cet aménagement.

Atouts / faiblesses / opportunités / menaces



A partir d'une analyse alliant l'analyse des paysagistes et les perceptions locales, les forces et les faiblesses de l'unité paysagère ont fait l'objet d'une synthèse.

Pour les participants aux ateliers, la question des « *opportunités/menaces* » renvoie à deux points : une menace et une opportunité.

D'après les représentants de la Chambre d'Agriculture, la principale menace qui pèse, aujourd'hui, sur les plaines céréalières est la concentration des parcelles agricoles aux mains d'investisseurs non issus du monde agricole. « *Ces nouvelles sociétés qui sont tout à fait légales, achètent des hectares et des hectares. Ce qui risque, bien sûr, de déposséder les agriculteurs de leur outil de travail. Aujourd'hui, il n'y a aucun moyen de s'opposer à ce mouvement de spéculation financière* ».

L'opportunité mise en avant par les participants est « *la prise en compte de l'environnement qui va devenir quelque chose d'important et incontournable dans les 10 ans à venir* » avec des répercussions positives sur la qualité des paysages agricoles et urbains. Plusieurs exemples sont rapportés pour montrer que ce mouvement est déjà en marche avec des impacts concrets pour les paysages. Sont citées, les opérations d'entretien des rives et de plantation des haies, qui sont portées par les syndicats d'eau. Les éco-quartiers paraissent une proposition intéressante, même s'il est vrai qu'aujourd'hui, « *ces solutions d'urbanisme restent difficiles à mettre en œuvre et à faire perdurer par rapport aux attentes des habitants* ». Toujours dans le champ de la construction, est souligné le fait que « *l'emploi de matériaux locaux ne va pas de soi avec l'objectif de construire des maisons non énergivores* ». Les besoins de requalification paysagère des entrées de bourgs, des lotissements pavillonnaires, des friches commerciales et des friches de logements sont aujourd'hui unanimement reconnus comme les principaux problèmes à solutionner à travers le sujet, devenu national, de la « *revitalisation des centre-villes et des centre-bourgs* ». A la fin des échanges, est souligné le besoin que « *le paysage ne soit pas sanctuarisé. L'objectif est bien de guider les évolutions qui seraient souhaitables* ».

Atouts et opportunités

- **Présence de massifs forestiers**
 - Espaces de production et de loisirs.
 - Espaces de promontoires offrant des vues lointaines sur les plaines.
 - Espaces requalifiés dans les villes.
- **Présence de couloirs bocagers relativement bien conservés**
 - Le long des rivières de l'Orne et de la Dives et de leurs affluents.
 - En lisière de forêt.

Faiblesses et menaces

- **Agrandissement de la taille des parcelles**
 - Agrandissement des parcelles et diminution de la maille bocagère.
- **Développement d'infrastructures qui sectionnent les paysages et qui risquent de générer des développements urbains non maîtrisés**
- **Paysage qui tend à s'homogénéiser avec d'un côté l'espace agricole et de l'autre l'espace urbain**

Liste des communes concernées en tout ou partie

- Almenêches
- Argentan
- Aunou-le-Faucon
- Avoine
- Bailleul
- Bazoches-au-Houlme
- Belfonds
- Boischampré
- Boissei-la-Lande
- Boucé
- Brieux
- Chailloué (Chailloué, Marmouillé, Neuville-près-Sées)
- Champcerie
- Commeaux
- Ecorches
- Ecouché-les-Vallées (Batilly, Ecouché, Fontenai-sur-Orne, Loucé, Saint-Ouen-sur-Maire, Serans)
- Coudehard
- Coulonces
- Fleuré
- Fontaine-les-Bassets
- Francheville
- Giel-Courteilles
- Ginai
- Gouffern-en-Auge (Aubry-en-Exmes, Avernes-sous-Exmes, Le Bourg-Saint-Léonard, Chambois, La Cochère, Courménil, Exmes, Fel, Omméel, Silly-en-Gouffern, Urou-et-Crennes, Villebadin)
- Guêprei
- Habloville
- Joué-du-Plain
- Juvigny-sur-Orne
- La Chapelle-près-Sées
- La Ferrière-Béchet
- Le Château-d'Almenêches
- Le Pin-au-Haras
- Louvières-en-Auge
- Macé
- Médavy
- Merri
- Montabard
- Montmerrei
- Montreuil-la-Cambe
- Mortrée
- Monts-sur Orne (Goulet, Montgaroult, Sentilly)
- Moulins-sur-Orne
- Nécy
- Neauphe-sur-Dive
- Neuvy-au-Houlme
- Occagnes
- Ommoy
- Putanges-le-Lac (Rabodanges, Les Rotours)
- Ri
- Rônai
- Rânes
- Sai
- Saint-Brice-sous-Rânes
- Saint-Hilaire-la-Gérard
- Saint-Lambert-sur-Dive
- Sarceaux
- Sées
- Sevrai
- Sévigny
- Tanques
- Tournai-sur-Dive
- Trun
- Vieux-Pont
- Villedieu-lès-Bailleul

**Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
de Normandie**

2, rue Saint-Sever - BP 86002 - 76032 Rouen cedex
Tél. 02 35 58 53 27

1, rue Recteur Daure - CS 60040 - 14006 Caen cedex 1
Tél. 02 50 01 83 00

